



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Office fédéral de l'environnement
Division Substances, sols, biotechnologie
3003 Berne

Réf. : RR/14012519

Lausanne, le 23 août 2006

**Ordonnance RRTP (registre des rejets et transferts de polluants) – (ORRTP)
Audition**

Monsieur le Directeur,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a pris connaissance du projet d'Ordonnance fédérale RRTP (registre des rejets et transferts de polluants, ORRTP). Il vous remercie de lui avoir donné la possibilité de s'exprimer sur ce projet.

Le Conseil d'Etat reconnaît l'intérêt d'un tel programme, destiné dans un premier temps à mieux connaître, ensuite à maîtriser les flux de polluants émis par les sources les plus importantes. Les émissions polluantes ne connaissant pas les frontières, le Conseil d'Etat admet la nécessité de mettre en place des instruments capables de connaître et gérer les émissions dans un contexte global afin de pouvoir évaluer les émissions à l'échelon du continent, en vue d'en organiser la réduction à grande échelle.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat vaudois approuve l'introduction d'un Registre des rejets et transferts de polluants national.

Toutefois, il se recommande afin que ce Registre soit établi de manière simple et que les déclarations de données réclamées aux entreprises le soient sur une base compréhensible et proportionnée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER

Pascal Broulis

Vincent Grandjean

Copie

- SESA
- OAE